

COMMUNE de BARBASTE

Lot-et-Garonne

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 15

Excusés : 2

Absents : 2

POUR : 17

L'AN DEUX MIL VINGT QUATRE

LE 11 AVRIL à 19h00

Le Conseil Municipal de la Commune de BARBASTE,
dûment convoqué le 28/03/2024 s'est réuni en séance ordinaire, en Mairie,
sous la Présidence de Madame Valérie TONIN, Maire.

Présents :

Madame TONIN Valérie, Madame BEJNA Véronique, Madame BONA Aurélia, Monsieur SPECQUE Wilfrid, Madame NORMANT Ludivine, Madame RUPRET Joëlle, Monsieur DAUNES Michel, Monsieur PAYEN David, Madame BOREGO Fabienne, Madame FONT Marine, Monsieur MURILLO-RUIZ Fabien, Madame JAYLES Bernadette, Madame DUYNLAEGER Colette, Madame GAUCI Jacqueline et Madame KALB Marjorie.

Excusés :

Monsieur BART Frédéric (*pouvoir à Madame BOREGO Fabienne*),
Madame DUCOUSSO Isabelle (*pouvoir à Madame KALB Marjorie*).

Absents :

Monsieur LAZARTIGUES Cyril,
Monsieur ALMEIDA Filipe.

Secrétaire de séance : Madame NORMANT Ludivine.

DEL : 16/2024

Objet : Imposition 2024

Madame la Maire informe les membres de l'Assemblée Délibérante qu'il convient de voter les taux des taxes pour l'année 2024.

**Après avoir ouï l'exposé de Madame la Maire et en avoir délibéré à l'unanimité,
le Conseil Municipal**

AR Prefecture

047-214700213-20240411-16DEL2024-DE
Reçu le 15/04/2024

DECIDE :

► **ADOPTER** les taux suivants pour l'année 2024 :

Taxe foncière bâti	47.75%
Taxe foncière non bâti	44.30%
Taxe d'habitation	13.34%

La Secrétaire de séance, Ludivine NORMANT

La Maire, Valérie TONIN



La Maire certifie sous sa responsabilité
le caractère exécutoire de la présente délibération.

Fait et délibéré à BARBASTE, les mois, jour et an susdits.

Ont signé au Registre les membres présents. Pour copie conforme